

volés à l'industrie française. Au pays de Bos-suet, deux évêques seuls furent trouvés pour exécuter le décret arraché à la cupidité de feu Bartolini. Mais le clergé des deux diocèses fit justice en laissant dormir dans les greniers les exemplaires du chant allemand de Ratisbounne. Quelques lutteurs catholiques mais indépendants effrayèrent les bureaux du Vatican, qui ont toutes les audaces clandestines, mais craignent le soleil. Le décret fut retiré comme il avait été fait, secrètement. Alors Pustet et les prélat de sa cour se mirent à nous duper d'autre manière : la congrégation des rôles commit un nouveau décret, obscur comme la dernière demeure de Cartolini, pour modifier les rubriques générales du missel et du bréviaire. Cette opération était une perfidie, car Pustet, ayant épuisé ses éditions, en recommença une d'après le décret. Un éditeur français et un éditeur belge qui avaient imprimé douze mois plus tôt leur missel restèrent propriétaires d'un énorme stock sans valeur.

Faut-il rappeler la situation de la Propagande, qui gouverne les trois quarts du monde et où le préfet est un sujet allemand, fier ennemi de la France ? A côté de lui, parmi tous les Italiens, siègent les deux cardinaux anglois, et les Kremenz, et les Steinhuber, et les Gibbons. La France n'est représentée dans cette congrégation que par le cardinal Perraud.

Parmi les consulteurs, à côté de Mgr Keane, Américain un peu en ruines comme son archevêché de Damas, vous trouverez Mgr Vanden Branden, Mgr Shirmunto, le P. Kuapeu, le P. Grabowski, le P. Smokowski, tous gens dont les mains exotiques manient l'or français.

Par contre, les cardinaux italiens pénètrent à tour de bras dans les affaires de France. De cette intrusion voici le dernier exemple :

Un évêque français celui de Nancy, s'est plaint d'une congrégation de femmes placée sous ses ordres. Un autre évêque français, celui d'Angers, a pris la défense des mêmes sœurs, dont il surveillait la maison mère. Dans cette affaire tout à fait nationale paraît tout à coup un cardinal italien, un cardinal d'ailleurs pieux et respectable, mais qui, sans droits, envers et

contre tous les concordats, écrit à l'évêque d'Angers ceci :

*A Sa Grandeur Mgr l'évêque d'Angers.*

Rome, 10 décembre 1899.

Monseigneur,

Je félicite Votre Grandeur d'avoir écrit et publié l'excellente lettre en faveur des sœurs du Bou-Pasteur injustement persécutées.

O'est aussi pour moi un devoir bien doux de remercier Votre Grandeur d'avoir pris si habilement et avec beaucoup de fermeté la défense d'un Institut qui rend des biensfaits inestimables dans les cinq parties du monde, et dont le Saint-Père m'a confié la protection.

C. cardinal MAZZELA.

Le signataire est un homme de noble ton et de précieuse érudition. Mais pourquoi vient-il donner un brevet à des sœurs dont il n'a jamais visité les maisons ? Pourquoi vient-il, lui étranger, se mêler à une querelle toute française ?

Le cardinal Mazzela ne veut pas, au moins, manifester d'antipathie contre la France. D'autres s'en chargent.

La congrégation des rôles n'a-t-elle pas retiré à saint Benoit Labre le titre de protecteur des pèlerins uniquement parce que des prélat français avaient fait une demande en ce sens ?

Le cardinal protecteur des trappistes refusa, l'an dernier de présider à Saint-Louis le sacre d'un abbé parce que l'église de Saint-Louis est française.

Enfin, on vit un cardinal italien se présenter un candidat indigne, mais français à l'évêché d'Aréthuse, par mépris de la France, afin que notre pays eût dans Rome une incapacité mitré. Le bref fut signé, mais dut être retiré.

C'est ainsi que la cour romaine se repose dans la haine, comme d'autres se reposent dans l'amour. Les menus faits débâcles ici rappellent le mot terrible du plus ultramontain des évêques.

Peu de temps avant de mourir, Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, dont toute la vie avait été une longue soumission aux ordres ou aux désirs de Rome, disait à un intime :

— Je suis heureux d'être près de la tombe. L'attitude des Romains me rendrait gallican

JEAN DE BONNEFON.